

## Plan de résilience : des annonces pas à la hauteur, la CAPEB demande au gouvernement de rectifier le tir rapidement !

Alors que la crise sanitaire a provoqué une crise des matériaux de construction sans précédent, la guerre en Ukraine renforce actuellement les risques de pénuries et d'inflation qui perturbe fortement le secteur du BTP. Dans ce contexte difficile, la CAPEB s'est mobilisée rapidement pour interpeller les pouvoirs publics et obtenir des engagements clairs en faveur des entreprises artisanales. Face aux annonces insuffisantes, faites dans le cadre du Plan de résilience économique et social, la CAPEB demande donc au gouvernement de compléter au plus vite ses mesures pour le bâtiment.

Le Premier ministre Jean Castex a présenté récemment, dans le cadre du Plan de résilience, les principales dispositions pour atténuer les impacts de la crise sur les professionnels.

Si certaines mesures vont dans le bon sens, la CAPEB estime que les annonces ne sont pas à la hauteur. Beaucoup d'annonces ont déjà été faites précédemment (*recommandation aux acteurs publics de faire preuve de souplesse et de ne pas appliquer les pénalités de retard, incitation aux entreprises d'insérer des clauses de révision dans leurs devis en marchés publics comme privés, volonté de raccourcir les délais de publication des index BT...*). **Il semble donc que le gouvernement n'a pas pris toute la mesure des conséquences de ce contexte sur l'activité des artisans et petites entreprises du bâtiment.**

Elle réitère demande aux pouvoirs publics de compléter le Plan de résilience par les dispositions suivantes :

1. **Imposer aux banques et aux assureurs crédits** qu'ils ne dégradent pas la cotation des entreprises dès lors qu'elles décident de reporter le remboursement de leur PGE ;
2. Veiller à ce que les industriels et les négoce ou distributeurs :
  - **Assument les risques d'augmentation des prix avec la filière** (*solidarité et intérêts mutuels des acteurs : industriels, négoce, entreprises et clients*) dans le cadre d'une charte de solidarité ;
3. **Exiger des fournisseurs qu'ils préviennent au moins 3 mois à l'avance** les entreprises du bâtiment de toute augmentation des prix et qu'ils maintiennent une stabilité des prix également durant au minimum trois mois (*en effet, les tendances pratiquées actuellement imposent parfois un paiement au comptant et des validités des prix de 24h ou 48h alors que le délai de rétractation des clients est de 14 jours !*) ;
4. **Accélérer la refonte du calcul des différents index BTR** (révision & actualisation des prix) et leurs publications dans des délais rapides au regard de la crise actuelle ;
5. **Rendre enfin automatique**, en marchés publics, l'application des pénalités de retard en cas de retard de paiement aux entreprises ;
6. **Mettre en place un mécanisme de bouclier tarifaire** du coût de la construction pour disposer d'une production à prix maîtrisé et permettre la continuité des politiques publiques de rénovation énergétique et environnementale, directement menacées par la flambée des coûts des matériaux.

Les entreprises du bâtiment sont en première ligne dans cette crise qui va sans doute durer, le gouvernement l'a lui-même reconnu lors de sa conférence de presse !

Pour la CAPEB, il faut maintenant des actes forts et concrets, comme nous le demandons dans ces revendications que nous estimons indispensables compte tenu de la gravité de la situation.

**La CAPEB veut (re)dire aussi, haut et fort, à l'ensemble des acteurs que les artisans & les petites entreprises ne doivent pas être des « amortisseurs de crise ».**

**Cyrille RICKMOUNIE**  
Président